

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013

Délibération n° 94-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant de l'enveloppe de rattrapage indemnitaire des personnels BIATSS pour l'année 2013 à hauteur de 221641€.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 décembre 2013

Document mis en ligne le : 03 décembre 2013